



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 25 septembre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché public n°23005DTIST - Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo Rugby, Lot n°2 : Revêtement sportif.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 19 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Serge LINALE, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie Hélène PADOVANI, Pierre SAVELLI

POUVOIRS :-

ABSENTS :

Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Gerard ROMITI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché public n°23005DTIST - Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo Rugby, Lot n°2 : Revêtement sportif.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Vu la consultation n°23005DTIST, lancée le 22 juin 2023 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo Rugby ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché public n°23005DTIST (Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo Rugby) - Lot n°2 : Revêtement sportif ;

DÉCIDE

D'attribuer le marché n°23005DTIST concernant les travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo Rugby, Lot n°2 : Revêtement sportif, à la SARL TRAGECO (CODIVEP) sise 20290 BORGIO (n° Siret : 339 587 107 000 22), offre variante, pour un montant de 614 012,77 € HT.

AUTORISE

Le Président à signer le marché n°23005DTIST concernant les travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo Rugby, Lot n°2 : Revêtement sportif, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis-POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr